

INFO GAIHST

HIVER 2018



SOMMAIRE

- | | | | |
|----|--|----|--|
| 02 | Mot de la directrice générale | 06 | Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels |
| 03 | Sommet des membres du Tribunal des droits de la personne | 07 | Résumé d'une décision |
| 04 | Présentation des stagiaires | 08 | Actualité |
| 05 | Le GAIHST s'implique | 09 | Date à retenir |
| | | 10 | Babillard |

Mot de la directrice générale

Bonjour à toutes et à tous,

25 millions \$ pour lutter contre les agressions sexuelles, dont 17 millions versés aux organismes d'aide

Trois mois après le Forum du 14 décembre dernier et suite au dépôt du projet de loi n°176 modifiant la Loi sur les normes du travail, annoncé le 20 mars dernier, nous avons attendu impatiemment pour voir les retombées légales et financières du mouvement #metoo et les promesses du gouvernement. Nous souhaitons faire un suivi avec vous de ces engagements.

Selon notre gouvernement, Québec investira **13,1 millions \$ sur trois ans** pour prévenir les agressions sexuelles et accompagner les victimes (répartition : 9 millions \$ pour rehausser l'accès aux services d'aide et de suivi en matière d'agression sexuelle offerts par les CALACS et autres centres d'aide (nous voilà dans cette catégorie), 900 000 \$ pour améliorer l'accès aux services d'urgence offerts aux victimes d'agressions sexuelles, près de 2 millions \$ pour sensibiliser les élèves du secondaire, leurs parents et le personnel scolaire aux agressions sexuelles et 1,2 millions \$ pour rehausser notamment l'accès aux services d'évaluation et de traitement offerts aux agresseurs sexuels. Des montants d'investissement seront aussi attribués à des mesures comme la mise en place d'une politique en matière de harcèlement ou encore un service de renseignement pour obtenir de l'information sur le traitement d'une plainte policière. Finalement, le 29 mars 2018, nous avons reçu une confirmation du Centre intégré universitaire et de service sociaux du Centre Sud de l'Île de Montréal (CIUSSS) que nous aurions un financement non récurrent en matière d'agression et harcèlement sexuel.

Avec une subvention non récurrente, que devons-nous comprendre? Est-ce que le gouvernement a tellement confiance en nous, les centres communautaires, qu'il croit que le harcèlement sexuel sera rayé d'ici trois ans? Ce sera une situation à suivre... Entre temps, c'est un très grand défi!

Le harcèlement sexuel sera inclus dans la loi

Le projet de loi n°176 modifie l'article 81.18 de Loi sur les normes du travail (LNT) en précisant que les gestes à caractère sexuel constituent une forme de harcèlement psychologique, rendant ainsi l'article plus explicite. De plus, l'article 123.6 de la LNT ajoute que lorsque la plainte concerne une conduite à caractère sexuel, la Commission en avise sans délai la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le projet de loi n°176 modifie l'article 81.19 de la LNT avec l'ajout suivant : **l'employeur doit adopter et rendre disponible à ses salariés une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes**. Nous suivrons la suite des choses avec ce projet de loi.

De plus, j'aimerais vous informer de plusieurs dates. Tout d'abord, nous serons présents du **9 au 12 avril au Salon Visez-droit** qui se tiendra au Complexe Desjardins à Montréal. Nous y tiendrons un kiosque d'information et n'hésitez surtout pas à venir nous rencontrer.

Nous avons été informées par madame Valérie Préseault de l'École de criminologie de l'Université de Montréal que le GAIHST est en nomination comme partenaire s'étant démarqué et que l'annonce se fera au gala de criminologie 2018, auquel nous serons présentes lors de la soirée du **27 avril**. En espérant avoir la chance de vous voir au Gala. Si vous êtes intéressé par l'événement, vous pouvez vous procurer des billets ici : <https://www.eventbrite.ca/e/billets-6e-gala-annuel-de-criminologie-44403184119>.

N'oubliez pas que la personne gagnante de notre concours spécial, le tirage pour un dîner à Québec en présence de l'honorable Claire l'Heureux Dubé et madame Bonnie Robichaud, sera annoncée le **18 mai**, donc si vous n'êtes pas encore inscrit, il est toujours temps de le faire.

La recherche sur le harcèlement psychologique au travail et l'expérience des personnes non syndiquées a été traduite en anglais et nous avons reçu des montants d'argent provenant de notre premier ministre et de différents députés, en plus de montants amassés par nous lors de sessions animées par le GAIHST ou de conférences lors desquelles la recherche était présentée. De plus, le FDNS a contribué au projet avec la traduction des caricatures et la FTQ nous offre l'impression du document. Une bonne collaboration entre GAIHST, ABÉ, CSN, FTQ, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. La sortie est prévue pour le mois de **mai**.

Aussi, une date très importante à retenir est celle du **2 juin 2018**. En **matinée** aura lieu notre **assemblée générale** dans les bureaux du GAIHST (une convocation vous sera envoyée sous peu). Après le dîner, nous passerons à notre activité de financement à **13h**, soit le **Quino** qui aura lieu au Centre St-Barthélémy. **Beaucoup de belles choses sont à gagner. Soyez nombreux pour les deux activités.**

Enfin, vous savez qu'il est important pour moi de vous rappeler que je suis toujours disponible et que si vous avez des questions ou des préoccupations, la porte de mon bureau est toujours ouverte pour chacune et chacun de vous.

Sommet des membres du Tribunal des droits de la personne

Le Groupe d'aide a été sollicité afin de venir parler de son expérience dans les dossiers de harcèlement sexuel et psychologique au travail lors du sommet des membres du Tribunal des droits de la personne le 15 mars dernier à Trois-Rivières. Ce sommet était l'occasion pour les membres de ce tribunal d'avoir une formation et des réflexions sur le thème « Regards croisés sur la discrimination envers les femmes ». Les membres qui ont participé comprennent les juges, les assesseurs et les avocats du Tribunal des droits de la personne.

Ainsi, Mme Yvonne Séguin, directrice générale du Groupe d'aide et M. Yann Morin, intervenant au Groupe d'aide, ont pris la parole afin de parler de l'organisme et de son expertise dans les dossiers, mais aussi pour présenter les résultats de la recherche *Le harcèlement psychologique au travail : l'expérience des personnes non-syndiquées*. Suite à ces présentations, Mme Séguin et M. Morin ont été disponibles pour répondre aux nombreuses questions des participants?

En après-midi, Mme Séguin et M. Morin étaient invités à rester pour écouter une conférence sur *La progression des femmes sur diverses professions traditionnellement masculines au Québec: comment les organisations peuvent-elles contrer les discriminations*.

La journée fût très intéressante et le GAIHST est heureux d'avoir pu contribuer à une meilleure compréhension de la réalité des personnes victimes de harcèlement au travail auprès, notamment, des différents acteurs du Tribunal des droits de la personne.



De gauche à droite : Mme Sophie Brière professeure à l'université Laval, M. Yann Morin, intervenant au Groupe d'aide, Mme Yvonne Séguin, directrice générale du Groupe d'aide, Me Isabelle Gauthier, avocate au TDP et Me Pierre Angers, assesseur au TDP.

Présentation des stagiaires



Bonjour à vous!

Je m'appelle Stéfanie, je suis une étudiante à la maîtrise à l'UQÀM en travail social. Mon chemin vers le travail social s'est fait par le baccalauréat en psychologie, où j'ai travaillé l'état de stress post-traumatique et la dépression. Depuis la fin janvier 2017, j'ai le plaisir de travailler au sein du GAIHST!

Le harcèlement au travail est une problématique qui nous touche tous, de près ou de loin. Le travail est un endroit où nous nous épanouissons, le travail nous rend fiers et nous permet de gagner notre vie. Les conséquences du harcèlement sont donc profondes. Elles peuvent atteindre notre estime de soi, nous remettre en question, nous rendre malades et nous faire vivre de l'instabilité financière. Nous méritons tous un milieu de travail sain sans harcèlement. Je suis motivée de faire partie de cette équipe, où je pourrai travailler avec vous à diminuer les conséquences psychosociales du harcèlement.

Je suis disponible au GAIHST du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h, et ce, jusqu'à la mi-juin. Ça me fera plaisir de prendre vos appels afin que vous puissiez ventiler et partager votre vécu avec moi. Je suis également disponible pour des suivis réguliers si vous avez des objectifs à court terme que vous souhaitez travailler.

Au plaisir de vous rencontrer!

Stéfanie Brideau
Stagiaire en travail social 2018



Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Lauriane Dussurget et je suis étudiante en année préparatoire à la maîtrise de criminologie option intervention clinique à l'Université de Montréal. Je réalise ainsi

mon stage préparatoire cet hiver 2018 au sein de l'équipe du GAIHST.

Je suis venue étudier ici au Québec après avoir réalisé l'équivalent d'un baccalauréat de psychologie en France car j'ai toujours voulu réaliser un métier où je pourrais aider les autres et les soutenir dans ce qu'ils traversent, mais la psychologie me semblait alors un domaine trop restreint. Je me suis ainsi réorientée vers des études pour être criminologue.

Je suis très heureuse que le GAIHST et son équipe

m'accueillent durant cette session d'hiver pour mon stage. La défense des personnes qui se font harceler est vraiment primordiale. Le harcèlement est plus commun qu'on ne le pense et ne doit jamais être banalisé. Je suis donc très heureuse de pouvoir participer à cette mission qui est de venir en aide aux personnes qui se font harceler, mais aussi de sensibiliser la population à ce qu'est le harcèlement.

Si vous souhaitez me joindre, sachez que je suis présente au Groupe d'aide les mardis, mercredis et jeudis jusqu'au 3 mai 2018.

Lauriane Dussurget,
Stagiaire en criminologie Hiver 2018

Le GAIHST s'implique

Campagne «Engagez-vous pour le communautaire»

Leitao, on voit rouge !

Le 7 février dernier, le GAIHST a participé à une journée d'actions pour demander un meilleur financement du communautaire et que les organismes puissent conserver leur autonomie.

Lors de la matinée, une manifestation s'est déroulée à la Chambre du commerce mondial de Montréal et à la Tour de la Bourse. Plusieurs personnes ont pris la parole et des slogans ont été récités. C'est à cette occasion que le ministre des finances Mr Leitao et le président du conseil du trésor, Mr Arcand, ont été symboliquement mis sous arrestation.

Dans l'après-midi, de retour au CÉDA, une mise en scène a été réalisée où les deux ministres se sont faits lire les chefs d'accusation contre eux et se sont fait juger par le tribunal populaire du peuple communautaire. Durant cette mise en scène théâtrale, les avocats de la défense et de l'accusation se sont battus pour faire valoir le point de vue de leurs «clients». L'avocate de l'accusation a fait venir à la barre des témoins, des membres d'organismes communautaires,



qui sont venus exprimer leur frustration face au manque de subventions que reçoivent les organismes. Chacun a pu ensuite s'exprimer et témoigner de quoi il accusait le gouvernement.



À la fin de cette journée, les deux ministres ont été reconnus coupables et leur peine a été de verser 475 millions \$ aux organismes communautaires, montant réclamé par les organismes dans leurs revendications.

Le GAIHST est heureux d'avoir participé à cette journée et félicite les organisateurs pour leur créativité !

Lauriane Dussurget, Stagiaire en criminologie Hiver 2018.



Journée de réflexion autour des mobilisations pour un salaire minimum à 15\$

Le samedi 3 février a eu lieu une journée de réflexion concernant les mobilisations pour un salaire minimum à 15\$. Le but de cette journée était de réfléchir collectivement aux visions et aux stratégies à mettre en place afin d'augmenter un rapport de force et d'élargir la mobilisation dans la campagne.

Durant cette journée, un bilan de la campagne pour le 15\$ au Québec et un survol sur le contexte 2018 ont été présentés suivi d'une présentation de Mme Pam Frache concernant le 15\$ & fairness Ontario. En après-midi, plusieurs groupes étaient mis en place afin de favoriser la discussion en nombre restreint et répondre aux deux

questions suivantes: Comment rejoindre les groupes qui ont déjà pris position pour le 15\$? Et pourquoi les individus concernés par un salaire minimum à 15\$ ne sont pas impliqués dans la campagne et comment les rejoindre?

Le GAIHST, qui soutient la campagne pour un salaire minimum à 15\$, a pris part à cette journée.

Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels

Dans le précédent Info-GAIHST (automne 2017), nous vous parlions du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuel, qui a eu lieu le 14 décembre dernier, auquel le Groupe d'aide était présent et pour lequel, Mme Yvonne Séguin, directrice générale du GAIHST, était l'une des panelistes. Pour rappel, ce forum avait pour but d'entendre les différents acteurs impliqués auprès des personnes victimes d'agressions et de harcèlement sexuels et échanger sur des mesures additionnelles à mettre en œuvre pour prévenir et contrer ces violences.

Nous souhaitons revenir sur les trois ateliers qui se sont déroulés ce 14 décembre dernier en après-midi afin de vous dire ce qui en est ressorti.

Thème 1: Prévention des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel en milieu de travail

- ⇒ Politique adaptée au milieu de travail;
- ⇒ Politique claire et précise qui définit ce qu'est le harcèlement sexuel, qui donne des exemples clairs de comportements non acceptables définis par la loi québécoise et les compagnies, qui détaille les procédures pour dénoncer, qui explique comment l'employeur va intervenir, les délais, comment la personne qui dénonce va être protégée et finalement, les conséquences possibles pour la personne qui a commis les gestes de harcèlement (avertissement verbal ou par écrit, suspension pouvant aller jusqu'au congédiement, etc.);
- ⇒ Que cette politique soit accessible à tous les employés, et remise et expliquée dès l'embauche d'un nouvel employé;
- ⇒ Que tous les employés suivent une formation obligatoire sur le harcèlement sexuel au travail couvrant les définitions, la politique de l'entreprise et les mythes et réalités entourant le harcèlement sexuel au travail;
- ⇒ Que les cadres et personnes ressources reçoivent, en plus, une formation expliquant comment ils doivent agir avec des personnes qui dénoncent du harcèlement sexuel;
- ⇒ Diffuser la politique et en faire une mise à jour;
- ⇒ Diversifier les rappels annuels en matière de harcèlement au travail;
- ⇒ Fournir une liste de toutes les ressources pouvant assister les personnes ayant subi du harcèlement sexuel au travail : CDPDJ, CNESST, CLSC, ligne ressource et centres communautaires qui travaillent dans la défense des droits.

Thème 3: Processus judiciaire et trajectoires pour les victimes

- ⇒ Regrouper les outils existants;
- ⇒ Télé témoignage automatique dans ces cas là, sans en faire la demande;
- ⇒ Accélérer/raccourcir les délais pour les recours judiciaires;
- ⇒ Création d'un tribunal spécial;
- ⇒ Abolition de tous les délais de prescription en ce qui attrait aux ag. à caractère sexuel;
- ⇒ Réaffirmer le rôle de la CDPDJ comme organisation principale qui agit au niveau du h.s et du harcèlement discriminatoire;
- ⇒ Risque de contamination de la preuve : Les intervenants sociaux évitent d'aborder certains sujets par peur de contaminer la preuve;
- ⇒ Personnes immigrantes – processus immigration VS travailleur illégaux (CNESST)

Thème 2: Accueil des dévoilements et des dénonciations et accompagnement des victimes

- ⇒ Ressources peu connues de la population et des intervenants qui travaillent dans le milieu des agressions et du harcèlement sexuel;
- ⇒ Améliorer le partenariat au sein de la communauté;
- ⇒ Traduction des campagnes de sensibilisation dans plusieurs langues;
- ⇒ Faire des campagnes qui durent dans le temps;
- ⇒ Éviter la répétition du dévoilement, privilégier un témoignage unique;
- ⇒ Inclure dans le 1% de la formation obligatoire, une formation sur les ag. et le h.s et inclure les ressources disponibles. Que ces formations soient vérifiées.
- ⇒ Les conséquences pour un employeur, que celles-ci soient écrites et plus conséquentes;

- ⇒ Le problème de la confidentialité;
- ⇒ Lorsque l'on parle de statistiques, expliquer ce qui se cache derrière, ce qui a fonctionné VS ce qui n'a pas fonctionné;
- ⇒ Pour les personnes immigrantes qui n'ont pas forcément un statut en règle, ne pas tenir compte du dossier "immigration" dans le cas d'un dossier d'ag. ou de h.s.;
- ⇒ Souligner les "bons coups" des employeurs;
- ⇒ Arrêter de décourager les gens à dénoncer (ex. : en leur disant que les procédures judiciaires sont longues);
- ⇒ Rétablir la confiance dans les recours;
- ⇒ Responsabiliser les agresseurs;
- ⇒ Favoriser l'écoute;
- ⇒ Dénonciations à la police : améliorer accueil qui n'est pas toujours facile;
- ⇒ Travailleurs autonomes/pigistes : mettre en place un guichet unique à l'extérieur du milieu de travail;
- ⇒ Responsabiliser les employeurs;

Résumé d'une décision

Décision : 2016 QCTA 4020

A... C... (Partie Demanderesse) c. Compagnie A (Partie Défenderesse)

Résumé des faits

La travailleuse, d'origine népalaise, est embauché le 3 juin 2014 pour diverse tâches au sein de l'entreprise (administratives, cuisine, caisse). Elle quitte son emploi en Septembre 2014. Une semaine après son entrée au travail, un collègue lui dit connaître des mots en népalais. Lorsqu'ils sont seuls, il lui dit qu'il l'aime et prononce le mot pénis en népalais. Il lui écrit qu'il l'aime sur Facebook. Il tente de prendre des photos d'elle, il prend une photo de l'entrejambe de la travailleuse, il lui parle de sexe. La travailleuse dénonce la situation le 14 juin au propriétaire, qui ne fait rien. Le 21 juin, son collègue lui touche la poitrine. Le 25 juin, elle dit au propriétaire que son collègue la touche lorsqu'ils sont seuls. Il la touche à nouveau le 28 juin. Le 1^{er} juillet, elle dénonce encore la situation. Le 3 juillet, la propriétaire crie après la travailleuse quant à la qualité de son travail et mentionne que le collègue n'est pas du genre à poser ce genre de gestes. Le 5 juillet, il la prend par derrière et lui touche la poitrine. Le 10 juillet, il lui dit qu'elle n'est qu'un objet pour lui. Le 12 juillet, il lui parle de sexe, la travailleuse lui dit qu'elle va porter plainte à la police.

Prétentions de la plaignante

- ⇒ Avoir été victime de harcèlement sexuel de la part de son collègue, qu'elle a dénoncé à son employeur;
- ⇒ Avoir été victime de harcèlement psychologique de la part de la propriétaire.

Décision et motifs

Le fardeau de preuve repose sur la travailleuse. L'employeur doit établir qu'il a respecté les obligations de l'art 81.18 LNT. Selon la présente, la travailleuse n'a pas établi par une preuve prépondérante que la propriétaire s'est rendue coupable de harcèlement psychologique envers elle.

La seule preuve quant à l'allégation concernant le comportement de son collègue est le témoignage de la travailleuse. Son témoignage n'a pas été contredit, elle est constante et vraisemblable, elle semble sincère. Seul deux erreurs de date sont relevées de son témoignage, ce qui ne saurait mettre en doute sa crédibilité.

La travailleuse dit avoir dénoncé la situation à l'employeur, mais la preuve à ce sujet est totalement contradictoire. L'employeur nie catégoriquement en avoir été informé. Le Tribunal analyse donc la crédibilité des deux témoignages et discute des 8 principes du témoignage crédible établi par la décision *Casavant Frères Ltée c. Le Syndicat des employés de Casavant Frères Ltée* :

1. Il vaut mieux favoriser un témoignage affirmatif que de pure négation
2. La vraisemblance, cohérence
3. Constance dans les déclarations
4. Intérêt
5. La manière de témoigner
6. Réputation
7. Mobile, animosité, coup monté
8. Probabilité

Le Tribunal se lance ensuite dans l'historique jurisprudentiel du premier critère, citant une décision de 1897 et 1952 à cet effet. En appliquant les critères, le Tribunal retient la version de la travailleuse. De plus, il ajoute "qu'un employeur ne peut se contenter de ne pas croire ou de ne pas prendre au sérieux une dénonciation de harcèlement. Il doit être proactif et faire enquête sans délai dès qu'il en est informé".

Pour ces raisons, le Tribunal accorde 8 000 \$ en dommages moraux et 2 000 \$ en dommages punitifs, ces derniers dans le but d'inciter l'employeur à respecter les obligations que lui impose la LNT.

Laura Fabi, étudiante en droit

Actualité

Québec investit 19 M\$ pour soutenir les femmes victimes de violences sexuelles et conjugales

TVA Nouvelles | Publié le 7 mars 2018 à 10:32 - Mis à jour le 7 mars 2018 à 11:08

Le gouvernement Couillard a annoncé mercredi un investissement supplémentaire de 19,5 millions \$ pour soutenir les victimes de violences à caractère sexuel ou conjugal.

Les deux tiers de cette enveloppe seront investis sur trois ans dans la prévention des agressions sexuelle et l'accompagnement des victimes. L'argent sera notamment distribué aux organismes communautaires qui offrent des services d'aide et de suivi en matière d'agression sexuelle, comme les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

Près d'un million de dollars sera également investi dans l'aide d'urgence requise à la suite d'une agression, notamment dans les hôpitaux.

De plus, dans une optique de prévention, 1,2 million \$ sera consacré à l'accès aux services d'évaluation et de traitement offerts aux agresseurs sexuels.

L'autre tiers du financement, soit environ 6,4 millions \$, servira à la prévention des violences conjugales et à l'appui aux victimes. Les ressources seront notamment mises à la disposition des maisons d'hébergement.

«Cette annonce témoigne de la volonté ferme de notre gouvernement à bonifier les services destinés aux victimes d'agressions sexuelles et notre détermination à les aider, au moment opportun, selon leurs besoins», a indiqué la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, par communiqué.

«Nous voulons que les femmes sachent que nous sommes à leurs côtés et que nous ne baisserons jamais les bras», a ajouté la ministre de la Condition féminine, Hélène David.

Répartition des investissements

13,1 MILLIONS DE DOLLARS SUR TROIS ANS POUR PRÉVENIR LES AGRESSIONS SEXUELLES ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES, SOIT :

- 9 millions de dollars pour rehausser l'accès aux services d'aide et de suivi en matière d'agression sexuelle, offerts par les organismes communautaires aux victimes (CALACS et autres centres d'aide);
- 900 000 \$ pour améliorer l'accès aux services d'urgence offerts aux victimes d'agressions sexuelles, particulièrement dans les urgences hospitalières;
- Près de 2 millions de dollars pour mettre en œuvre le programme Empreinte, qui sera offert par 26 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) aux élèves du secondaire, à leurs parents et au personnel scolaire pour les sensibiliser aux agressions sexuelles;
- 1,2 million de dollars pour rehausser notamment l'accès aux services d'évaluation et de traitement offerts aux agresseurs sexuels.

UN MONTANT DE 6,4 MILLIONS DE DOLLARS EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE, POUR L'ANNÉE EN COURS, SE DÉCLINANT AINSI :

- 3,2 millions de dollars pour permettre à des maisons d'hébergement de deuxième étape ainsi qu'à leur Alliance de consolider leurs interventions de soutien;
- 3 millions de dollars pour permettre à des maisons d'hébergement de 1re étape d'adapter leurs services aux besoins de plus en plus importants de la clientèle issue de l'immigration;
- près de 200 000 \$ pour soutenir des organismes pour conjoints ayant des comportements violents et pour adapter leurs services aux besoins des personnes issues de l'immigration.

Date à retenir

Assemblée générale du GAIHST

2
JUN
2018

Samedi 2 juin 2018
(heure à confirmer)
au 2231 rue Bélanger
Montréal (QC) H2G 1C5

L'OCCASION DE:

SE RASSEMBLER;
FAIRE LE POINT SUR L'ANNÉE
QUI VIENT DE SE TERMINER;
FIXER LES NOUVELLES PRIORITÉS;
RENOUVELER SON ADHÉSION.

Vous recevrez sous peu votre convocation.
Nous comptons sur votre présence!

Quino du GAIHST

ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS

Venez vous détendre le temps d'une après-midi, et par la même occasion soutenir le Groupe d'aide, en jouant avec nous au Quino (jeu semblable au bingo). Vous aurez peut-être la chance de repartir avec un ou plusieurs lots, ou encore avec un prix de présence.

Retenez la date, il s'agira du **samedi 2 juin à 13h**, juste après notre assemblée générale.



Quelques-uns de nos commanditaires
qui ont déjà confirmé leur participation!

Babillard

Concours spécial

Vous avez certainement entendu parler de notre concours spécial pour gagner un dîner à Québec avec L'Honorable Claire L'Heureux-Dubé et Mesdames Yvonne Séguin et Bonnie Robichaud.

Vous avez jusqu'au 17 mai pour vous inscrire. Vous retrouverez toutes les conditions du concours sur notre site web dans Actualités (à droite sur la page d'accueil). Ne manquez pas une occasion de passer un bon moment bien entouré!

Inscription au 514 526-0789 ou à info@gaihst.qc.ca auprès de Laura Garnier.

★ **Concours Spécial** ★

À gagner :

Un dîner à Québec* avec :

-  L'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, Membre honoraire du Groupe d'aide Juge à la Cour suprême du Canada, retraitée
-  Madame Bonnie Robichaud, Membre honoraire du Groupe d'aide Première femme à avoir eu gain de cause en matière de discrimination et de harcèlement sexuel au travail
-  Madame Yvonne Séguin, Directrice générale Co-fondatrice du Groupe d'aide



 Serez-vous la quatrième personne à faire partie de ce dîner unique?

Pour cela :
- être membre du GAIHST

Pour connaître les modalités du concours contactez-nous au 514 526-0789 ou à info@gaihst.qc.ca ou [cliquez ici](#).

*le dîner aura lieu le samedi 26 mai 2018.

Journée Internationale des femmes

féministes
tant
qu' il le
faudra !

Journée internationale des femmes 2018



Peut-être nous avez vous reconnu avec nos parapluies rouges lors de l'action éclair du 8 mars dernier dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Ils ne sont pas passés inaperçus auprès des équipes de CTV News.

Babillard (suite)

Conférence de presse des CAVAC

Le GAIHST a été invité à la conférence de presse qui a souligné le 30^e anniversaire de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et de la création des premiers Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) à Montréal le 24 janvier 2018.

Ce fut une occasion de réflexion sur le parcours des CAVAC, qui a vu le jour grâce à la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels pour offrir des services d'accompagnement, une assistance technique et de l'intervention psychosociojudiciaire. La conférence a souligné leur croissance, qu'aujourd'hui il y a 170 points de services réparties dans toutes les régions de la province.

Parmi les invités, les directeurs-rices de différentes régions administratives étaient présent-e-s, provenant de près et de loin, de la Montérégie jusqu'à Nunavik. Nous avons, entre autres, eu le plaisir d'écouter M. Herbert Marx, ancien ministre de la Justice sous M. Robert Bourassa, qui a été porteur de ce dossier et cela jusqu'à l'adoption de la loi en 1988, et le témoignage de la courageuse Mme Marie-Claude Plourde, qui a bénéficié des services du CAVAC.

La conférence a aussi vu le dévoilement de leur nouvelle page Facebook et d'une application mobile, ce qui pourrait intéresser aussi les victimes de harcèlement au travail. Puisque les conséquences du harcèlement peuvent inclure des symptômes d'anxiété,

on vous invite à consulter l'application mobile, qui accompagne l'utilisateur dans des exercices de relaxation. De plus, pour les client-e-s du CAVAC, l'application mobile permet également d'accéder à certains documents relatifs à leurs rendez-vous, les dates des prochains rendez-vous ainsi que les points de services dans leur région.

Le GAIHST est fier d'appuyer le CAVAC, un organisme qui vient en aide à nos client-e-s qui sont victimes d'acte criminel. Comme Mme Plourde l'a si bien dit, nous souhaitons que toutes les victimes, que ce soit de harcèlement au travail ou d'un acte criminel, ne se voient plus uniquement comme victime, mais comme une personne.

Si vous êtes victime d'un acte criminel, un témoin, ou un proche d'une victime, vous pouvez contacter le CAVAC au 1 888 LE CAVAC (1 866 532 2822).

Stéphanie Brideau, stagiaire en travail social 2018



Stéphanie lors de la conférence

Décisions intéressantes à lire

Navion et Ivcom inc.

(2018 QCTAT 688)

http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?g-recaptcha-response=03ANcjospQJYdvX5k1pPKfO79Z6zTCNm1_9gWNI6zvtPikn1qWsxqN0WWTQcVHz4dfPi-liChzJ5_wNXy-In0vwu7SEHG4FFtBUzkd8dzcPZOLp938WXIWSZCC_5_0oyO7mxdPPE3ThssV3-qZ9ERD-8FEfV_ZYdjcfrrggwtbNGkMPqzAZMokpL0I7GjoQzDcbuS1AFNBb0kaR0X6kbDzWEgc4U4EJ6kjPWesuuoJCjznUvA2okwm0ELhSB_6roQU_E9JP2syEFwNiyBVsjVi4HQpbdQaVUH9Bt45wRnl2HwWHmuFe7p2sqAFTwh0XqRVHfZAt8xUwei3bhCGn33CU9yWJ66E0FkVHA&ID=1326F9471F6B5582B93B91B323AC015B

J.T. et Compagnie A

(2018 QCTAT 31)

<http://citoyens.soquij.qc.ca/php/decision.php?ID=147E1045BB125EBD1F389BA90D736C73&page=1>

Le Gaihst

L'équipe 2017/2018 à votre service:

Yvonne Séguin | directrice générale
Cindy Viau | adjointe à la directrice générale
Laura Garnier | collaboratrice-chargée de projets
Samia Belouchi | intervenante
Yann Morin | intervenant
Sonia Vallières | intervenante

Nos stagiaires en criminologie, travail social et en droit

Département de relation d'aide

Stéphanie Brideau
Laurianne Dussurget

Département des plaintes

Sabrina Alarie-Carrière
Tanya Matte

Suivez-nous sur :

facebook



GAIHST - 2231, rue Bélanger, Montréal (Québec) H2G 1C5

Téléphone : 514.526.0789 / Télécopieur : 514.526.8891
Courriel : info@gaihst.qc.ca / Site Web : www.gaihst.qc.ca